

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AOUT 2018
N°52/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE VINGT-SEPT AOÛT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 août 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel MENDEZ, premier adjoint, pour le Maire empêché.

PRESENTS : NIVON J., BARET E, CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : CAILLAT G. à CHAÏB J., ZANNI B. à CHABANY S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandra KOENIG est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES - ADMISSION EN CREANCE ETEINTE PRODUITS
IRRECOUVRABLES – BUDGET COMMUNAL 2018 (état 2995380212)**

Monsieur Francis DIETRICH, conseiller municipal, membre de la commission ressources, informe de la demande de la Trésorerie de Vizille d'admettre en créance éteinte la somme de 249. 50 € (deux cent quarante- neuf euros et cinquante centimes) au nom de Youssef MAHMOUD dans le cadre d'un surendettement et d'une décision d'effacement de la dette par le Tribunal d'Instance de Grenoble.

| Exercice pièce | Référence de la pièce | Nom du redevable | Montant restant à recouvrer |
|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| 2014 | T-73895590012 | MAHMOUD Youssef Et La | 36,16 € |
| 2014 | T-73895590012 | | 60,57 € |
| 2014 | T-73895590012 | | 10,64 € |
| 2014 | T-73894550012 | | 63,22 € |
| 2014 | T-73894550012 | | 58,16 € |
| 2014 | T-73894550012 | | 5,25 € |
| 2014 | T-73894550012 | | 9,80 € |
| 2014 | T-73895590012 | | 5,70 € |
| TOTAL | | | 249,50 € |

Envoyé en préfecture le 03/09/2018

Reçu en préfecture le 03/09/2018

Affiché le 03/09/18 SLO

ID : 038-213800717-20180827-D180827__2-DE

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Vu l'état des produits irrécouvrables numéroté 2995380212 dressé et certifié par le Trésorier et les pièces justificatives,

ACCEPTE l'admission en créance éteinte au nom de Youssef MAHMOUD pour un montant total de 249. 50 €.

La somme sera imputée au compte 6542 du budget communal 2018.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 30 août 2018.

Pour le Maire empêché,
Le premier adjoint,
Michel MENDEZ



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

